



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

Tél : 04.50.43.01.67

Fax : 04.50.43.14.24

[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2014

Compte rendu sommaires

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

**Présents** : MM Gérard GAY, Maire, Anne Marie FEDELE, Yves BESSON, Marielle NICOLLET, Gérard GUDEFIN, Nadine MONTFORT, Régis FORESTIER, Régis DURET, Sylvie PREVOST, Edmond RUHIN, Thierry POURREDON, Damien BERTRAND, Jean-Jacques GERMAIN, Claude BERTHIER, Denis CLEMENT, Denis GAILLARD, Karine BOSSUT FORESTIER

**Excusés** : Jean-Marc KROMER

M. Denis CLEMENT élu secrétaire de séance.

1. Le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts du SIVM du Haut-Giffre consistant à retirer des statuts les compétences concernant la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés d'une part et l'entretien des sentiers de randonnées d'autre part et à étendre la compétence Service Public de l'Assainissement Non Collectif-prestations de contrôle, en dotant le Syndicat des compétences entretien et réhabilitation.
2. Il approuve également le retrait des communes de Bellevaux, La Côte d'Arbroz, La Tour, Saint-Jeoire, Mégevette et Ville-en-Sallaz du SIVM du Haut-Giffre.
3. Il décide de créer les emplois d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin de promouvoir des agents après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.
4. Il décide d'allouer aux agents chargés du damage à la station de Sommand une prime mensuelle de 229 € afin de compenser le fait que les heures effectuées le sont très souvent de nuit.
5. Il accepte de modifier la rémunération du chef de sécurité des pistes afin de prendre en compte tout le travail effectué en amont de la station d'une part et les nombreuses heures supplémentaires effectuées durant la saison dont les heures de minage.
6. Il fixe le montant de la participation financière des familles pour les transports scolaires :
  - 67 € pour un enfant
  - 56 € pour le deuxième
  - 47 € pour le troisième
7. Il accepte de verser à l'Association « Les Petits Montagnards » une avance de 10 000 € sur la subvention de 2014.

8. Il modifie la délibération du 07 juillet 2012 relative à la participation pour l'assainissement collectif en instaurant pour les bureaux, les commerces, les locaux industriels et artisanaux un montant de 1 980 € du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> local inclus et un montant de 1 320 € à partir du 6<sup>ème</sup> local.
9. Il émet un avis favorable aux demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par M. André PERNOLLET (Les Tonchets) et M. Julien MARCHAND (Ivoray).
10. Il accepte un remboursement de frais de nettoyage d'une veste de ski tâchée par de la graisse issue des poulies du télésiège.
11. Il sollicite l'aide financière de la Paroisse, de l'Evêché, du Conseil Général et de l'Association MIEUSSY-PATRIMOINE pour effectuer la restauration de la Croix située près de l'Eglise côté sud.
12. Il charge Monsieur le Maire de mettre le projet de cession d'une partie de la voie dite de Lamouille à l'enquête publique afin de préserver les droits des tiers.

Le Maire,

Gérard GAY

